

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mardi 29 novembre 2016

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 06/2016 du Comité Directeur relatif à la modification statutaire destinée à permettre la représentation des intérêts de la commune d'Yverdon-les-Bains par une commission sécuritaire**, composée de Mme Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud, Bernard Annen (suppléant) et Jean-François Tosetti (rapporteur) - Mme Gloria Capt, MM. Stéphane Baudat et Christophe Décoppet (suppléant) étant excusés -, s'est réunie le lundi 31 octobre 2016, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Préambule

Estimant que le débat sécuritaire échappe complètement au contrôle des organes délibérants que sont les conseils communaux ou généraux, deux conseillers communaux yverdonnois ont déposé une motion demandant que la Municipalité soumette un projet de sortie de la commune d'Yverdon-les-Bains de la police intercommunale. Vu l'importance de la question, cet objet a finalement été renvoyé à une commission. En séance du Conseil communal du 6 octobre 2016, la décision a été prise de ne pas donner suite à cette motion et de la classer, après avoir pris acte de la solution esquissée par la Municipalité pour y répondre. Elle passe par la mise en place d'une commission sécuritaire permanente de 7 membres issus du législatif, qui siègeraient au sein du Conseil intercommunal de PNV, et y représenteraient par leur 32 voix, les intérêts de la Commune d'Yverdon-les-Bains. La commission se réunirait en séance sur convocation suite à l'édition de préavis du Codir de PNV ou sur proposition de la commission. Les prises de position et les décisions adoptées en séance de commission avec la Municipalité et le représentant du service devront ensuite être défendues par les commissaires lors de la séance du Conseil intercommunal.

Décision

Après avoir entendu les explications fournies par la présidente du Codir et le commandant de PNV, la Commission a admis la pertinence de la réflexion des autorités yverdonnoises, qui vise à permettre la création d'une commission sécuritaire. La mise en œuvre de cette proposition passe par une modification de l'article 9 des statuts de l'association intercommunale, relatif à la composition de son Conseil. Il n'y a en revanche pas lieu de compléter l'article 17, qui concerne les attributions dudit Conseil, le fonctionnement de la commission sécuritaire yverdonnoise étant de la compétence du Conseil communal dont elle est issue.

En conséquence, la commission unanime vous invite à approuver le préavis 06/2016, et vous propose d'adopter la modification statutaire suivante :

« Le Conseil intercommunal est formé d'au moins deux délégués par commune associées.
Chaque commune dispose d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de 1'000 habitants, mais au maximum de sept délégués. »
(reste de l'article 9 inchangé)

Pour la Commission

Le rapporteur :

J. F. Tosetti

Les commissaires :

P. Visinand

S. Berthoud

Bernard Annen

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mardi 29 novembre 2016

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 05/2016 du Comité Directeur sur le budget 2017**, composée de Mme Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud, Bernard Annen (suppléant) et Jean-François Tosetti (rapporteur) - Mme Gloria Capt, MM. Stéphane Baudat et Christophe Décoppet (suppléant) étant excusés -, s'est réunie le lundi 31 octobre 2016, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des postes du budget 2017, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2015 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2015 également.
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 12'512'270.00 (+ 1,7%), correspondant à un dispositif de 74 postes (+ 0,6%), qui tient compte du développement structurel lié à l'accueil des 5 nouvelles communes partenaires au 1^{er} janvier 2016, au poste mobile et à la création de celui de la Gare d'Yverdon.
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord Vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 1'050'000.- (+0,7%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (75 %) et Orbe (14,4%), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
4. L'augmentation du poste « traitements » (3,7 %) provient de l'accroissement des effectifs policiers (+ 2 ETP) d'une part, et des augmentations statutaires, d'autre part.
5. Le compte (611.3156) « Entretien matériel spécialisé » subit une hausse importante de CHF 72'650.- (73,3%), qui s'explique par l'adaptation des factures cantonales aux coûts réels de la maintenance du système d'aide à l'engagement (SAE) mis en place en 2016, plus l'accès informatique à Cytrix Académie et au nouveau logiciel d'analyse événementielle (AID).
6. Le compte (611.3902) « Prestations internes » est à nouveau en diminution (- 6,5% par rapport au budget 2016), les coûts de la sécurité scolaire (jardin de circulation) étant entièrement refacturés aux établissements primaires et secondaires yverdonnois, et le coût de la gestion des amendes ayant baissé grâce à un nouveau logiciel acquis en 2016.
7. Le compte (611.3904) « Loyer interne » enregistre une baisse de CHF 57'400.- (- 9,9%), l'aménagement du bureau de police de la Gare CFF d'Yverdon-les-Bains ayant été effectué sur l'exercice 2016.
8. L'augmentation des postes (611.4370) « Amendes » et (611.4370.01) « Amendes radar » correspond à un ajustement en fonction des amendes effectivement encaissées au cours de l'exercice 2016.

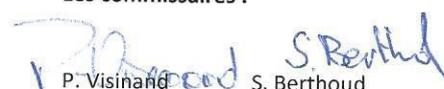
En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2017 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte (611).

Pour la Commission

Le rapporteur :


J. F. Tosetti

Les commissaires :


P. Visinand S. Berthoud

Bernard Annen